



MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°1 DU
PLAN LOCAL D'URBANISME DE ROQUEBRUNE
SUR ARGENS (83)



4d. REGLEMENT GRAPHIQUE
PARTIE NORD
1/10.000e

Dates :

PLU approuvé par DCM du 07/07/2022
Modification de droit commun n°1 prescrite par AM n°2023/423 du 19/07/2023
Modification de droit commun n°1 approuvée par DCM du 26/09/2024

AM : Arrêté Municipal
DCM : Délibération du Conseil Municipal

DOSSIER APPROUVE LE 26/09/2024

POULAIN URBANISME CONSEIL
78 bd Marx Dormoy, 83300 DRAGUIGNAN
Email : contact@poulain-urbanisme.com

LEGENDE

- Arbre remarquable
- Changement de destination
- Cône de vue
- Patrimoine bâti à protéger
- Linéaire commercial
- Espace Proche du rivage
- Elément paysager à préserver - L151-23 CU
- Espace Boisé Classé
- Emplacement réservé
- Secteur de mixité sociale
- Secteur à orientation d'aménagement
- Servitude de hauteur maximale
- Elément paysager à protéger - L151-19 CU

Zones et secteurs du PLU

- Aa
- Ai
- Ni
- Nn
- Np
- Npi
- Ns
- Ns1
- Nt
- Nv
- UA
- UB
- UC
- UD
- UE1
- UE2
- UE3
- UEQ
- UP
- UT
- UTpri



0 500
mètres
Échelle 1:10000

